

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

DGAR_DAJA24_31

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3221-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,


Vu l'arrêté n° DGAR_DAJA24_20 du 28 août 2024 relatif à l'organisation des services départementaux,

Vu l'avis émis par le comité social territorial lors de sa réunion du 10 octobre 2024,

Sur proposition de M. le directeur général des services,

ARRÊTE :**Article 1^{er}** – L'organisation des services du département du Morbihan est arrêtée, à compter du 1^{er} novembre 2024, conformément à l'organigramme ci-annexé.**Article 2** – L'arrêté n° DGAR_DAJA24_20 du 28 août 2024 susvisé est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.**Article 3** – M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 25 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental**David LAPPARTIENT**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

